



## Mon avocat a oublié de signifier le jugement

Par **ville cl**, le **20/11/2018** à **16:41**

Mon avocat a oublié de signifier le jugement gagné en première instance  
pourtant la partie adverse a fait appel  
( donc connaissance du jugement)  
elle a perdu en appel y compris pour le surplus  
question perdons nous les dédommagements prévus en première instance ?  
que faire ?  
Merci de votre aide  
cville

Par **chatoon**, le **27/11/2018** à **19:00**

Bonsoir,

Si vous avez gagné en appel toutes les sommes mises à la charge de l'appelant en première instance, alors vous n'avez pas perdu les sommes de première instance. En revanche, vous devez faire signifier les jugements d'appel et de première instance dans un délai de dix ans à compter de l'arrêt de la Cour d'appel.